



EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Les vacances ont-elles été bonnes ?

Entre la sourde oreille, les mensonges du gouvernement et l'énergie et l'espoir laissés dans la lutte, elles auront été plutôt soucieuses pour la plupart d'entre nous.

Et puis quelle belle rentrée ! Pris dans le feu de nos classes que nous nous appliquons à faire grandir avec un minimum d'esprit, voilà-t-y pas que nos chères têtes pensantes déjà grisonnantes continuent de s'acharner sur la masse populaire avec, en substance, comme slogan « *Sacrifiez-vous pour sauver l'économie de la Nation* ».

Mais quelle économie ? La libérale ? Celle du rendement à tout prix, celle qui exploite le « *français d'en bas* », le soumet jusqu'à dépérir et enrichit le « *français d'en haut* » ? Celle qui, toujours par souci d'économie, remplit nos assiettes de déchets toxiques ? Celle qui exploite l'enfant d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, pour s'enrichir toujours un peu plus ? Avez-vous choisi cette économie ?

Et puis quel sacrifice ? Celui de notre Education nationale, entre autres, qui certes, est un peu bancal mais qui ne peut être transformée en entreprise

rentable. L'enfant n'est pas à vendre, ni à acheter ; le savoir non plus. Mais vous a-t-on demandé votre avis ?

Parce que nous sommes des adultes responsables, responsables de tous les enfants. Et surtout parce que nous ne sommes pas tenus, comme on essaie de nous le faire croire, d'accepter cette société d'inégalités, d'injustices et d'individualismes qui se profile à notre horizon et se précise chaque jour davantage de manière insidieuse.

SUD Education, créé à la suite des grèves de 95 sur le plan national et nouveau né sur le département depuis décembre 2002, refuse cet état de fait qui tombe tel une fatalité.

C'est dans les revendications humaines et justes de ce syndicat et dans son fonctionnement interne qui laisse toute leur place aux adhérents que je me suis reconnue le plus.

Mon objectif est de construire avec mes pairs la société à vivre, non de la subir. Mon souci est le même pour l'éducation de mes futurs enfants.

Soyons Solidaires !

Une adhérente

Sommaire	
Les vacances ont-elles été bonnes ?.....	1
La force et la défaite	2
Ferry et le budget de l'E.N. - Brèves	3
Précarisation de la formation - C.O.Psy	4
Brèves	5
Les salariés du privé à SUD Educ ?.....	6
Sans-papiers - Agenda	7
Interpro : des nouvelles des intermittents...	8
Qu'est-ce que SUD Education ?	9

SUD Education - Pyrénées-Orientales
 28 rue Henry Bataille
 66000 Perpignan
 ☎ : 04.68.52.57.57 ou 06.84.89.01.17
 Fax : 04.68.52.54.54
 Permanence : mardi après-midi,
 jeudi et vendredi
 E-mail : sudeducation66@laposte.net
 Site national : www.sudeducation.org

EN ROUTE POUR LE SUD 66

La force et la défaite

Que s'est-il passé au printemps 2003 ? Comment le gouvernement a-t-il pu faire voter sa loi de régression sociale sur les retraites, maintenir son projet de décentralisation, c'est-à-dire de démantèlement pour les 90 000 T.O.S. et les 40 000 agents des D.D.E. ? Sans compter toutes les mesures qui jour après jour permettent aux plus aisés d'améliorer leur sort, aux plus pauvres, aux plus fragiles de s'appauvrir et de s'angoisser face à la précarisation de l'existence qui est l'idéal du néolibéralisme depuis les années 1930. Reprenons la chronologie des événements.

18 mars : Journée nationale d'action. La F.S.U. provoque une Assemblée Générale à la mairie de Perpignan. Sa direction, sous le prétexte de la présence de personnels non syndiqués à la F.S.U., refuse le vote de la reconduction de la grève. En outre, au cours des débats, elle fait de la question des retraites la question essentielle au détriment du problème de la décentralisation malgré une salle prête à l'action et préoccupée par le projet gouvernemental de démantèlement des services publics.

Finalement, la décision est prise – sans l'aval de la F.S.U. – de fonder une coordination départementale interprofessionnelle ouverte à tous (syndiqués et non syndiqués) pour préparer l'action à partir du 3 avril. Un responsable du S.N.E.S. y participera régulièrement.

3 avril : Début de la grève reconductible à partir de votes d'Assemblées Générales d'établissements ou de secteurs. Un comité de grève se constituera dans la foulée.

Jusqu'aux vacances de Pâques, alors que certaines organisations syndicales comme l'U.N.S.A. ou le S.G.E.N.-C.F.D.T. sont carrément absentes, l'attitude de la F.S.U. est pour le moins ambiguë. D'une part, ses responsables sont présents, certains de ses adhérents actifs et sincères. D'autre part, ces responsables ne font rien pour faciliter le travail du comité de grève, au contraire. Sa légitimité est contestée. Le SNUipp/F.S.U. tentera de faire reprendre le travail dans le premier degré (AG du 11 avril). Si la grève s'étend, elle a du mal à se généraliser.

Pendant les vacances de Pâques : le comité de grève continue à se réunir.

1^{er} mai : La F.S.U. s'accorde avec la C.G.T., F.O., l'U.N.S.A. pour refuser **physiquement** aux personnels de l'éducation (T.O.S., surveillants, enseignants etc.) syndiqués ou non, pour certains dans les organisations syndicales susnommées, de prendre la tête de la manifestation derrière la bannière du comité de grève des Pyrénées Orientales. Le gouvernement n'a guère besoin de répression !

A partir de la rentrée, le 6 mai, l'intersyndicale luttera avec un certain succès contre le comité de grève en

laissant la voie/voix libre à Raffarin, Fillon, Ferry et autres Sarkozy. Dans le même temps, le S.N.E.S. et le SNUipp appelaient à la reconduction de la grève. Les adhérents de ces syndicats participaient massivement aux actions.

13 mai : De façon **très physique**, les organisations (F.S.U. et C.G.T. notamment) de l'intersyndicale empêchent un représentant du comité de grève de prendre la parole à l'issue d'une énorme manifestation d'au moins vingt mille personnes à Perpignan. Il aurait certainement, contrairement à leurs appels, prôné la grève générale.

14 mai : Les cheminots sont en grève reconductible avec les postiers... On pense que la grève générale est en bonne voie.

15 mai : l'espoir s'éteint, ceux qui avaient reconduit le 14 ont repris le travail.

25 mai : Ceux qui peuvent montent ce jour-là à la plus grande manifestation jamais vue à Perpignan selon les propos des agents des renseignements généraux interrogés sur le parcours. Si leur chiffre officiel minimise le nombre de participants, 300 000, il est quand même supérieur au chiffre de 1994, 260 000. Si en 1994, les syndicats comptaient 1 million de manifestants, ils n'en trouvent plus que 600 000. Le mot d'ordre de grève générale est bien sûr oublié. Dans le même temps, des milliers de personnes manifestent à Perpignan.

10 juin : La ville de Perpignan est bloquée. Le comité de grève appelle à la même action le 12 juin, premier jour du baccalauréat.

12 juin : La F.S.U. a appelé à occuper l'inspection académique : on imagine l'angoisse du gouvernement. Certains de ses ténors appellent sur FR3 à faire passer le bac en faisant grève tout en surveillant, pendant que la position officielle était d'appeler les personnels à faire grève sans gêner le bac. De son côté, la C.G.T. faisait tout pour que les cheminots et les agents de la D.D.E. ne participent pas au blocage de la ville. D'où l'échec de l'action.

19 juin : Dernière « grande » manifestation à Perpignan à l'appel des principales organisations syndicales. L'abandon des T.O.S. et des agents de la D.D.E. se dessine.

A partir du 12 juin, le découragement ou la colère gagnent ceux qui depuis 2 mois et demi manifestèrent, participèrent à des actions diverses (interpellations de députés, blocage de l'autoroute, etc.). De nombreux collègues reprennent le travail.

Comment un mouvement plus puissant que ceux de 2000 et de 1995 a-t-il pu à ce point ne pas réussir ?

Un adhérent

EN ROUTE POUR LE SUD 66

FERRY : LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE AUGMENTE...!

Lors de notre entretien avec L'Inspecteur d'Académie, nous avons eu la confirmation d'une réduction du budget de notre académie de 20 %.

De plus, pour janvier 2005, tous les comptes des administrations doivent être épurés et à zéro. Il faut savoir que l'habitude était de ponctionner à l'avance le budget de l'année suivante pour pouvoir fonctionner et payer ce qui était dû.

Il reste à l'Administration à économiser plus d'un trimestre (30 %) de budget de fonctionnement d'ici 2005... 2005 mise en place des accords de l'AGCS : quel hasard !

Nous le remarquons chaque jour dans nos classes où les effectifs augmentent dans le premier ou le second degré.

- 35 élèves de moyenne en seconde,
- Les 2 ans ne sont presque plus scolarisés (gros déficit pour les enfants ayant une autre langue maternelle que le français),
- Certains 3 ans n'ont pu être scolarisés cette année !!!
- De moins en moins d'auxiliaires de vie scolaire pour accompagner les intégrations d'élèves handicapés...

Sur le département, nous avons perdu 70 emplois jeunes dont 30 cette année (chiffre de l'administration) plus ceux à venir qui ne seront pas remplacés. La dégradation de l'encadrement nuit aux projets, à la mise en place des Instructions Officielles (Informatique, BCD, langue...) et à

la différenciation des apprentissages. A la MGI (Mission Générale d'Insertion qui s'occupe des plus de 16 ans en grande difficultés) le budget fonctionnement et vacation a baissé de 50% entre 2002 et 2003. C'est « l'Egalité des chances » qui en fera un peu plus les frais. C'est l'emploi des jeunes qui n'est plus une priorité.

L'Inspection Académique subit donc un plan de rigueur qui la met en crise.

- Ils ont le droit de téléphoner, mais le matin seulement,
- Interdiction d'appeler les portables (pratique pour joindre les RASED, conseillers pédagogiques, et Inspecteurs itinérants).

Mais tout va s'arranger car, fin octobre 2003, le budget de déplacement aura été complètement dépensé...

Nous appelons les personnels concernés à suspendre leurs déplacements s'ils ne sont pas budgétisés ou s'ils n'ont pas d'ordre de mission.

Voilà donc que maintenant on nous empêche de travailler... On aurait souhaité, comme il nous l'avait été promis, parler de liberté du travail... La liberté n'est qu'un vœu pieu, si l'on refuse de s'en donner les moyens. Se donner les moyens d'une ambition pour l'Ecole. La dégradation du service public programmé ne va servir que le privé.

Est-ce là la volonté de notre gouvernement !?

Un adhérent

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

Salaires : retraits dans le premier degré.

Pour les personnes ayant respecté la consigne syndicale votée en AG :

Avril : 6 jours prélevés en juillet

Mai : 4 jours prélevés en août

Juin : 4 jours prélevés en septembre

Toute personne qui voudra contester les prélèvements après réception du bulletin de paye devra faire une lettre de recours à l'I.A. et envoyer un double à SUD Education 66.

SUD-Education, avec les autres syndicats de l'Education Nationale, appelle les directeurs à suivre le mot d'ordre de « Grève administrative ».

Il serait intéressant que la décision soit prise ou soutenue par un vote du conseil des maîtres pour ne plus laisser seuls les directeurs face à cette responsabilité. Cela permettrait de mieux résister aux pressions de l'administration en opposant une décision et un contrôle collectif plutôt qu'un refus individuel.

Réseaux d'écoles...

Un projet de réseau d'école sur Prades / Mont-Louis sera mis en place cette année. Il sera surtout axé (pour l'instant) sur l'informatique et le pédagogique. On ne devrait pas toucher aux directeurs, cependant M. Darcos prévoit dans son texte un « *coordonnateur* » et un secrétariat pour 20 ou 30 classes. Ce « *coordonnateur* » serait désigné « *sur profil, après avis de la CAPD* ». Le texte dit aussi que « *les autres écoles conserveraient un directeur dégagé d'un certain nombre de tâches qui seraient réalisées au niveau de la tête de réseau.* » [...] « *Les domaines d'intervention du coordonnateur concerneraient la liaison pédagogique entre les écoles, la liaison avec le ou les collèges du bassin, la mutualisation des moyens matériels et des équipements, l'organisation du temps scolaire, la liaison avec le périscolaire, l'accueil des enfants handicapés, la représentation du réseau auprès des collectivités locales. Il pourrait également participer à des actions pédagogiques dans les écoles et dans les classes. Il assurerait le suivi et la régulation des tâches assurées par les divers personnels.* »

L'I.A. des P.O. envisage déjà une gestion commune (un trésorier). Il prévoit aussi que les mairies équiperont les écoles en matériel informatique de façon identique.

SUD Education 66 émet des doutes sur ce projet qui est une façon de mettre en place, en douceur, les réseaux d'écoles de Darcos. Nous voyons derrière le mot si doux de « *coordonnateur* » celui de « *super directeur* ». Nous pensons que c'est un moyen de réduire les décharges de direction et d'instaurer un « *flicage* » en hiérarchisant un peu plus le premier degré. Au moment où s'ouvre le débat sur l'école, voilà une belle preuve de confiance de la part de notre ministère.

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

EN ROUTE POUR LE SUD 66

Vers une précarisation de la formation

La forme moderne d'exploitation capitaliste qu'est la mondialisation libérale s'exprime plus volontiers aujourd'hui par une volonté de répondre en « temps réel » aux besoins du marché. Or ces besoins sont instables, soumis aux paris des investisseurs, à la spéculation. Sur le marché de l'emploi, cela se traduit par une précarité croissante dont le chômage ne serait qu'un des moments nécessaires. Il est évident que la recherche actuelle du profit le plus immédiat ne fait qu'aggraver le phénomène.

En outre, le salaire versé étant entendu comme un manque à gagner pour les actionnaires – et non comme la juste contrepartie d'une création de richesse, licenciements et précarité peuvent aussi se penser dans un contexte de croissance (le prétexte de la crise évoqué par les néo-libéraux pour la mise en œuvre de leur politique est une escroquerie intellectuelle). L'économiste J. Marseille l'a récemment, et après d'autres, noté pour ce qui est de la France : les périodes de croissance économique sont marquées par une forte augmentation de la productivité du travail, plutôt que par un retour à l'emploi. On serait en quelque sorte de moins en moins à travailler de plus en plus. Il y a donc une précarité créée de façon artificielle par l'économie de marché et à laquelle la formation ne saurait être un remède. Nous sommes ici au comble du cynisme social.

Et l'Etat ? Eh bien, il s'inscrit dans cette démarche, et l'encourage même en privatisant les bénéfiques (privatisation des services publics les plus rentables) et en socialisant les pertes (Crédit Lyonnais...). Et quant à l'une de ses missions fondamentales, à savoir l'éducation, il s'apprête

aussi à la soumettre aux règles du marché. Car enfin, comment ne pas répondre à la précarité de l'emploi par la précarisation des formations ? Si l'on mène à leur terme logique les décisions gouvernementales prises depuis plusieurs années (décentralisation, Groupement d'Intérêt Public intégrant des entrepreneurs privés), on s'apercevra que plus une formation a une pertinence strictement locale et s'inscrit dans une durée brève, meilleure elle est pour lui. Ainsi les entrepreneurs locaux susciteront les filières de formation, le contenu des programmes en fonction de leurs besoins à plus ou moins court terme. Il leur sera permis de sous-traiter auprès des Lycées – ce qui est déjà souvent le cas ! certaines productions à titre quasi gratuit. Pour ce qui est de la culture dispensée dans les établissements, elle devra être celle de l'entreprise, et très prudemment s'y limiter. Il serait bien « contre productif » d'enseigner à l'école la liberté, la responsabilité, la réflexion et autres valeurs passées de mode...

Pour l'élève, les conséquences sont déjà dramatiques. Victime d'un présent-prison où aucun désir ne peut s'affirmer au-delà de la simple réponse du jour le jour, héritier des errements professionnels de ses parents avec ce que cela comporte d'angoisses, de détresses humaines, il se verra enseigner la servilité de mise dans une société fondée par la loi du plus fort. Mais peut-être devrions-nous nous taire au nom de la liberté d'expression qui nous est encore trop largement octroyée. Nous autres, enfants gâtés du système ! Quand cesserons-nous donc de mordre la main qui nous nourrit ? C'est de la nouvelle philosophie. Comprenne qui pourra !

Un adhérent

Des nouvelles des C.O-Psy...

Grâce à l'ampleur du mouvement social du printemps 2003, les Conseillers d'Orientation Psychologues (C.O.Psy) ont obtenu de rester au sein de l'Education Nationale.

Cependant, nous n'avons à l'heure actuelle reçu aucun document officiel nous confortant dans ce sens.

Par ailleurs, la crainte subsiste toujours quant à nos missions. Le fait que les C.O.Psy n'apparaissent dans les circulaires de rentrée (parues en mars 2003) qu'incidemment à propos de l'aide aux handicapés, repose gravement la question de leur place au sein de l'équipe éducative dans tout ce qui touche à l'orientation.

Notre vigilance doit donc rester entière en ces périodes où le gouvernement est en train de revoir la loi d'orientation de 1989.

Une adhérente

Devons-nous syndiquer les salariés de l'enseignement privé à SUD Education?

Avant d'aborder cette délicate question en elle-même, nous nous permettons de faire deux constats. *Primo*, le désormais fameux article 5 des statuts actuels de la Fédération SUD Education autorise, « à titre expérimental », de syndiquer les personnels de l'enseignement privé. Il ne s'agit pas là d'un argument d'autorité (cet article pouvant, comme tout autre, être modifié), mais d'une indication claire sur ce que SUD Education a été dans l'esprit de ses fondateurs. *Secundo*, Le nom même de notre syndicat, par sa généralité, ne contient nulle restriction à l'encontre de l'enseignement privé. Ce n'est pas là une remarque triviale : cela signifie au contraire que nous considérons l'éducation (qui, de fait, inclut l'enseignement privé) comme un ensemble ayant une certaine unité, et que c'est avant tout à l'intérieur de cette unité que nous menons notre action syndicale, même si cela n'exclut pas que nous nous engagions dans d'autres luttes (celle des sans-papiers par exemple).

Ces deux constats ne doivent toutefois pas nous dispenser d'une réflexion de fond. Malgré nos divisions sur cette question, nous pouvons probablement tous admettre qu'une condition nécessaire, mais peut-être pas suffisante, pour que les salariés de l'enseignement privé puissent être syndiqués à SUD Education, est leur adhésion aux valeurs que nous défendons. Or parmi ces valeurs, il en est deux qui semblent, sinon s'opposer à cette syndicalisation, du moins la rendre paradoxale ou problématique : la gratuité de l'enseignement et la laïcité, deux "piliers" de l'école républicaine¹.

La question devient donc : ceux qui travaillent pour l'école privée peuvent-ils adhérer aux valeurs de l'école publique, notamment celles qui ne sont pas reconnues ou appliquées dans l'école privée ? La réponse est évidemment positive, ne serait-ce que du fait qu'un nombre important de salariés de l'enseignement privé, notamment d'enseignants, ne sont pas dans le privé par choix mais par nécessité (échec au concours, crainte d'un éloignement géographique de leur famille, ...), de même que, du reste, de nombreux vacataires et contractuels du public. Il faut donc

bien distinguer les valeurs de l'école privée des personnels qui y travaillent : si ces derniers partagent nos convictions, leur appartenance au privé ne doit pas suffire à refuser leur adhésion à SUD Education. Et par là est réfuté l'argument consistant à dire que nous ne saurions accueillir ceux qui pourraient avoir des revendications opposées aux nôtres, c'est-à-dire par exemple l'augmentation des subventions d'Etat en faveur de l'enseignement privé. Car même si SUD Education revendique le contraire, voire la disparition pure et simple de l'enseignement privé (point que nous n'aborderons pas ici), ces revendications, dans la mesure où leur satisfaction impliquerait une augmentation du recrutement dans l'Education nationale, pourrait bien être vivement souhaitée par *certain*s personnels de l'enseignement privé.

Par conséquent, de deux choses l'une : soit les salariés de l'enseignement privé se reconnaissent dans les valeurs de SUD Education, et souhaitent y entrer pour mener *nos* combats, auquel cas rien ne s'oppose à ce que nous les accueillions ; soit ils ne partagent pas tout ou partie de nos valeurs, et ils n'ont aucune raison de vouloir nous rejoindre, puisque leurs cotisations serviraient à promouvoir des valeurs et soutenir des luttes dans lesquelles ils ne se reconnaîtraient pas.

Aussi la question se transforme-t-elle à nouveau : les personnels de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé ont-ils des luttes à mener ensemble ? Ce qui les réunit est-il plus important que ce qui les sépare ? Si certains salariés de l'enseignement privé répondent positivement à ces questions, pourquoi refuser cette occasion de les accueillir dans nos rangs ?

¹ Remarquons au passage que l'attachement – fort légitime – à ces valeurs, peut-être parfois allié à un certain anticléricalisme, semblent provoquer chez certains des réactions passionnelles de rejet de tout ce qui vient de l'enseignement privé. Rejetons ce qui doit être rejeté, mais après réflexion et pas par une réaction "épidermique".

Un adhérent

Des papiers pour tous... pour tous les sans-papiers

Depuis mars 1996 et l'occupation de l'église Saint Ambroise (Paris 11^{ème}) un mouvement massif de régularisation des Sans-Papiers a émergé. Des collectifs et des comités de soutien se sont créés un peu partout en France. Ils luttent pour une régularisation de tous les Sans-Papiers et pour que cesse la mise en application de lois, édictées par les gouvernements successifs, qui restreignent les conditions d'accès à un statut régulier.

A la suite des lois Pasqua-Debré (1996) et Chevènement (1998), l'ordonnance du 2 novembre 1945 (sur l'entrée et le séjour des étrangers en France) vit sa nième réforme avec le projet de loi déposé par Sarkozy en juillet 2003. La réforme qui se met en place s'inscrit dans la continuité des précédentes. Elle peut se résumer en quelques mots : l'obsession de la lutte contre la clandestinité, une overdose de surveillance, de suspicion systématique et de contrôle. Elle méconnaît directement des droits fondamentaux comme le respect de la vie privée et familiale et la liberté d'aller et de venir.

La situation qui est faite aux Sans-Papiers depuis des années est scandaleuse. Ils vivent dans des conditions très précaires, dans la peur permanente d'être arrêtés et expulsés.

En privant ces hommes et ces femmes de tout droit (le droit de travailler, le droit d'être soignés, ...) les gouvernements leur ôtent toute dignité. Refusant l'application de critères très restrictifs d'accès à un statut « régulier » de leur séjour en France, les différents collectifs et comités de soutien s'organisent pour lutter contre les aspects discriminatoires et inhumains des politiques d'immigration et d'asile successives.

A Perpignan Nasr Eddine Berrached, « Nasser », porte parole du Collectif des P.O., depuis octobre 2002, a été arrêté le 30 août 2003 et expulsé presque aussitôt. Pour le Comité de soutien perpignanais, cette expulsion, venant après de très nombreuses autres, prouve qu'il y a une volonté délibérée de la Préfecture et des Institutions de mettre en application les décisions politiques émanant du Ministère de l'Intérieur. Le Mouvement des Sans-Papiers continue, malgré les intimidations. Le collectif se réunit tous les lundis soirs à la Bourse du Travail à 18h00.

Des rassemblements devant la Préfecture pour demander la régularisation des sans-papiers auront lieu tous les lundis à 17h30.

Une adhérente

AGENDA

01.10 : Réunion d'information sur la création du Syndicat SUD Education 66, 18h Salle de l'Ancien Conseil, Mairie de Perpignan.
03.10 : Participez au collectif d'organisation du forum « *Education et Démocratie* », à 20h au local de SUD Education, 28 rue Henry

Bataille à Perpignan (près du Pont Joffre).

15 Octobre : AG de SUD Education 66 ouverte aux adhérents et sympathisants avec comme ordre du jour : « *Quelle école voulons-nous ?* » Contactez-nous courant octobre pour connaître l'heure et le lieu.

EN ROUTE POUR LE SUD 66 INTERPRO

Des nouvelles des intermittents

Après l'annulation de nombreux festivals, les intermittents du spectacle cherchent à poursuivre leur lutte contre la réforme de leur régime d'assurance chômage. Deux cents délégués des collectifs d'intermittents ont tenu leur forum du 28 au 30 Août à Paris pour fixer les modalités d'action pour cette rentrée.

Comment mobiliser le monde de l'audiovisuel dont les intermittents employés subissent de fortes pressions de la part de leurs employeurs ?

Comment relancer les autres mouvements sociaux et oeuvrer à la convergence des luttes ? Le SYNDEAC (syndicat national des entreprises artistiques et culturelles) a demandé à M. Aillagon que le protocole signé le 27 juin fasse l'objet d'un moratoire d'au moins six mois.

Avec la coordination nationale des intermittents, le SYNDEAC s'est associé au boycott des assises nationales de la culture prévues en septembre et que le ministre a reporté en janvier.

La coordination nationale des intermittents met donc en place des contre assises de la culture dont la vocation est de préparer un débat national sur les politiques publiques du spectacle vivant et propose un contre modèle de réforme (diffusé dans la presse début septembre).

Début septembre, tous les collectifs ont rencontré les directeurs et les équipes des centres dramatiques, centres chorégraphiques, scènes nationales et institutions culturelles.

Trois positions se dessinent :

- appel à la grève (opération rideau baissé, panne de courant artistique) ;
- grève du zèle : multiplication des représentations gratuites, débats avec les spectateurs ;

- alter-spectacles alliant le politique et le poétique.

A ce jour, seuls les directeurs des scènes de Nantes, Aubervilliers, Montpellier, Limoges, n'ouvrent pas leur saison culturelle et mettent leur lieu à disposition des grévistes. Certains directeurs de scène nationale n'excluent pas la possibilité de donner leur démission (Cantarella, Fisbach, Garcia, Py, Françon, etc.). Mais la position majoritaire tend à limiter l'action à des journées d'information sur les lieux en direction du public.

Les collectifs d'intermittents proposent, quant à eux, selon les régions :

- Une saison morte tant que le protocole n'est pas retiré ;
- L'appel aux spectateurs à boycotter les abonnements et à renvoyer leurs billets.

Même si les forces sont affaiblies (comment concilier le mot d'ordre de grève et le besoin de travailler pour atteindre le nombre de cachets nécessaires avant la fin de l'année ?), le collectif perpignanais s'est déterminé pour des actions coup-de-poing en lien avec les autres collectifs de la région (Béziers, Carcassonne, Montpellier, Toulouse) et les organisations politiques et syndicales.

Les actions doivent s'inscrire dans une lutte plus globale contre la destruction de droits sociaux, une lutte européenne et mondiale qui veut maintenir le secteur culturel et les services publics hors des négociations de l'O. M. C.

Collectif « Culture en danger » des P.O.

Pour recevoir régulièrement des infos diverses, interpro et E.N., inscrivez-vous sur notre liste de diffusion. Envoyez un mail à : sudeducation66@laposte.net

EN ROUTE POUR LE SUD 66



Réaffirmer les valeurs du syndicalisme de lutte

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

? Le mouvement de décembre 95 avait déjà fait apparaître la nécessité d'un outil syndical répondant à la demande des personnels en lutte. Les grèves du printemps 2003 ont confirmé cette analyse : SUD Education répond à cette attente par son refus d'un syndicalisme catégoriel et clientéliste devenu un service payant.

? Notre volonté est de construire un syndicalisme solidaire avec tous les exclus et précaires, un syndicalisme unitaire ancré dans les luttes, antibureaucratique, anti-hiérarchique, contre la co-gestion, un véritable syndicalisme de transformation sociale et de lutte.

? Actuellement, SUD éducation existe dans toutes les académies et syndique tous les personnels relevant de tous les métiers de l'Education de la maternelle à l'université du public et du privé dans une seule et même structure pour lutter contre le corporatisme qui nous divise.

Solidaires

? En défendant tous les personnels de l'Education : personnels ouvriers, enseignants, administratifs, de médecine scolaire, d'entretien, de restauration, d'orientation, etc... sous contrat public ou privé, titulaires et précaires, français et étrangers.

? En nous inscrivant dans le combat de tous les travailleurs des différents services publics et du privé – sans oublier les chômeurs – pour une société plus juste.

? En agissant avec les associations aux côtés des sans papiers, de sans-logis, des précaires, des femmes, dans leurs luttes pour leurs droits et leurs revendications.

Unitaires

? En donnant la priorité aux assemblées générales des personnels en lutte.

? En recherchant l'action commune sur le plan professionnel et interprofessionnel, tant dans les luttes locales que dans un cadre revendicatif général.

? En développant un cadre interprofessionnel : notre Union syndicale **SOLIDAIRES-G10** regroupe des syndicats du public et du privé (SUD-PTT, SUD santé-sociaux, SUD Rail, SNUI, SU-BTP, SUD Michelin, SUD métaux, etc...) pour défendre l'avenir des services publics et impulser la jonction avec les travailleurs du secteur privé.

? Un syndicat qui travaille avec d'autres organisations au niveau européen dans la construction de la Fédération Européenne des Syndicats ALternatifs de l'Education (FESAL-E).

? Un syndicat qui s'oppose résolument au néolibéralisme appliqué à l'éducation, à la société.

Démocratiques

? Les assemblées générales d'adhérents sont la base de notre fonctionnement et permettent à chacun de participer à l'élaboration des orientations du syndicat. Le syndicat est l'affaire de tous les adhérents.

? Nous défendons le pouvoir des salariés et non celui des bureaucrates coupés des réalités du monde du travail (certains sont permanents depuis des lustres !).

? A SUD éducation, les décharges syndicales sont limitées à un mi-temps maximum.

? La rotation des tâches est effective et contrôlée par l'AG des adhérents.

? Les élus, les délégués doivent rendre compte devant l'AG des adhérents de leur mandat et peuvent être révoqués.

? La « direction » nationale de notre fédération ne prend des décisions qu'en fonction des orientations définies par les syndicats : ainsi, il n'y a pas de cassure entre le national et le local comme c'est trop souvent le cas dans des syndicats institutionnels où les bureaucrates décident et les sections locales appliquent.

? L'indépendance à l'égard des organisations politiques et des pouvoirs locaux ou nationaux est la base de notre syndicalisme : pour agir librement, il faut penser librement.

Le syndicalisme ne doit pas être à la remorque d'une organisation politique mais élaborer en son sein ses propres orientations.